

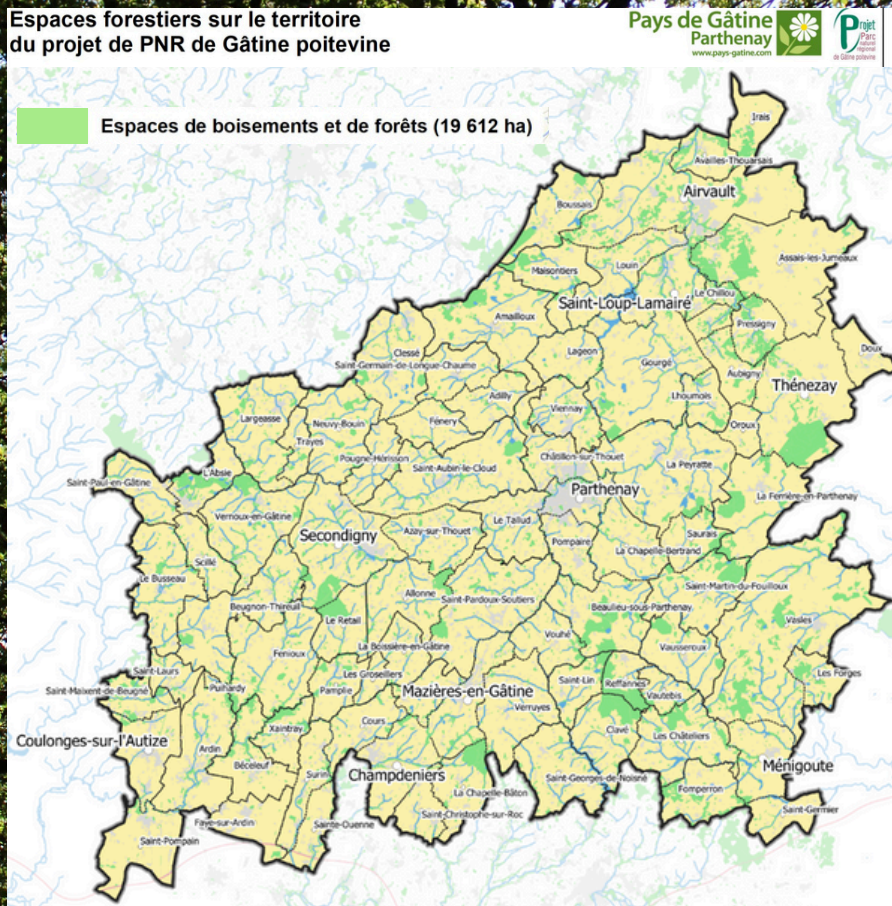
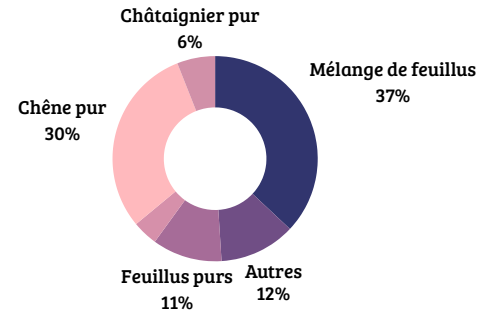
La Charte Forestière de Territoire

Outil d'aménagement et de développement local

Les forêts de Gâtine

Ce sont :

- 35 % de la surface boisée du département des Deux-Sèvres
- 437 ha de forêt domaniale à Secondigny
- 19612 ha de massif forestier ce qui équivaut à plus de 6700 propriétaires.
- 6201 ha de forêts sont sous plan simple de gestion soit 31,6 % des forêts du territoire.



Etapes de la charte forestière

2022

Diagnostic des forêts et de la filière bois



Définition des enjeux



Programme d'actions pluriannuel

2024

Plusieurs objectifs :

- garantir une gestion durable des forêts, résiliente au changement climatique
- contribuer à l'aménagement forestier
- favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers
- renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, et de valorisation des produits forestiers, génératrice d'emploi

Qu'est ce qu'une Charte Forestière de Territoire (CFT) ?

Issues de la loi de 2001 dite d'orientation sur la forêt, les Chartes Forestières de Territoire créent une réflexion au niveau local afin d'analyser la place de la forêt et du bois, permettant ainsi d'engager des actions concrètes issues d'un projet partagé.

Il ne s'agit ni d'un document d'aménagement, ni d'un document réglementaire, mais d'une déclaration de politique forestière impliquant un contrat d'engagement volontaire entre les acteurs locaux.

Plusieurs avantages

- Analyse de l'état de la forêt sous différents aspects et prévision de son évolution
- Concertation entre les acteurs (élus, propriétaires, acteurs économiques, naturalistes) concernés par la forêt et la filière bois qui débouche sur un diagnostic partagé et des priorités stratégiques
- Obtention d'aides publiques pour les projets et les actions définis dans la charte

Un outil débouchant sur une programme d'actions

S'intégrant dans le projet Parc naturel régional de Gâtine poitevine, le programme d'actions sur 5 ans doit prendre en compte les différentes fonctions des espaces forestiers ; il recouvre de larges domaines d'intervention, en particulier en matière d'amélioration forestière et de gestion sylvicole, de mobilisation de la ressource forestière, de valorisation et de transformation du bois, de bois-énergie, d'équilibre sylvo- cynégétique, de biodiversité et de gestion de l'accueil en forêt.



Exemple de projet réalisé dans le cadre de chartes forestières

Dans le Luberon, la CFT de l'Ubaye-Pays de Seyne, signée en 2012, a mis en place une expérimentation intéressante sur la commercialisation des bois par la vente groupée. L'enjeu est la coopération entre propriétaires privés et publics, pour la mobilisation et la mise sur le marché des bois locaux dont les ventes ne trouvent pas preneurs, en raison de surfaces ou de volumes trop faibles. Il a alors été proposé de regrouper des propriétaires différents sur une même fiche de lot pour faciliter les ventes.

Contact :

PETR du Pays de Gâtine

46 boulevard Edgar Quinet 79 208 Parthenay

Tél. : 05 49 64 25 49 - 07 56 03 04 69

mail : anthony.guiot@pays-gatine.fr

Anthony GUIOT - Chargé de mission charte forestière

